



Motion

Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage

En Suisse, entre 5 % et 10 % des jeunes décrochent du système de formation à un moment donné de leurs parcours, et se retrouvent sans emploi. Ces jeunes cumulent généralement diverses problématiques, telles qu'une arrivée récente en Suisse, des problèmes relationnels au sein de la famille, des problèmes de santé, ou encore des problématiques liées à la précarité ou à l'isolement social. Delémont ne fait pas exception, et renforcer l'intégration socio-professionnelle de ces jeunes en difficulté est une nécessité impérieuse d'un point de vue humain. Cela revêt également un intérêt économique évident sur le moyen terme, voire même à court terme.

Le Service de la jeunesse de Moutier (SeJAC) a mis en place, avec le soutien financier de La Chaîne du Bonheur, une offre de petits jobs pour les jeunes en situation de décrochage. Tant les jeunes que la commune sont satisfaits de ce système qui aide les jeunes à mobiliser des ressources personnelles et des compétences de base.

Dans le but de reproduire un système similaire sur le territoire delémontain, **la présente motion demande au Conseil communal :**

- 1. la mise en place d'une offre permanente de soutien aux jeunes en situation de décrochage, en leur donnant la possibilité de réaliser de petits travaux rémunérés, formateurs et favorisant leur résilience ;**
- 2. la définition, avec le soutien des partenaires économiques et sociaux du canton, de rémunérations adaptées à cette situation particulière ;**
- 3. la création de ressources supplémentaires au sein du département CSJL pour assurer la mise en place, la réalisation et le suivi de cette offre.**

Concernant le point 3, la création d'un poste de chargé-e de mission est certainement opportune, avec à terme l'autofinancement au moins partiel de ce poste par les fonds récoltés. La création de ce poste n'est toutefois pas formellement demandée, d'autres options n'étant à ce stade pas à exclure. Il est par contre demandé de veiller en tous les cas à ce que l'organisation mise en place ne se fasse pas au détriment des tâches du personnel de l'Espace-Jeunes, peu nombreux et dont le travail doit rester centré sur l'animation et le soutien social.

Delémont, le 25 mars 2024

Pour le groupe socialiste,

Christophe Badertscher

K. Aguer

Mehmet P.B.

MB

R. Beaulieu

A. Henni

Stassard

Motion interpartis

Titre : Ne pas négliger la sécurité des enfants sur le chemin de l'école

Développement :

Actuellement, la sécurité des enfants est un sujet qui fait beaucoup jaser au sein de la population de la capitale jurassienne. Pour rappel : en décembre 2023, la Maison de l'enfance (MDE) informait les parents des enfants fréquentant l'établissement et scolarisés en 1P, 2P et 3P que la société de taxis-bus Aunora avait résilié son mandat pour le 1^{er} janvier 2024. Partant, l'organisation des trajets entre les écoles et les deux sites de la MDE a été modifiée. Les parents d'enfants scolarisés en 3P apprenaient ainsi que leurs enfants ne seraient plus accompagnés entre la crèche et l'école. Les autorités communales expliquent, entre autres, que l'appel d'offres lancé est resté sans succès. Les mêmes autorités notent que les unités d'accueil des autres communes du canton (hormis Porrentruy) appliquent déjà le principe selon lequel les enfants dès la 3P ne sont plus accompagnés.

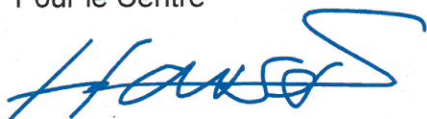
Ces justifications étonnent fortement. Comparer la situation de Delémont avec celle qui prévaut dans les villages voisins n'est pas pertinent. Certaines communes disposent de patrouilleurs aux abords des écoles, ce qui n'est pas le cas en ville de Delémont. De plus, la densité de la circulation n'est pas la même. De manière plus générale, un enfant, en raison de sa petite taille et de sa capacité de perception encore faible, voit souvent mal les véhicules qui s'approchent. Les distances sont difficiles à évaluer. Les trajets que les élèves en 3P doivent effectuer seuls en ville de Delémont sont donc dangereux. La situation qui prévaut à Delémont depuis le début de l'année n'est ainsi pas satisfaisante.

Les soussigné/es demandent au Conseil communal de mettre en place le plus rapidement possible des mesures d'accompagnement pour les enfants scolarisés en 3P afin que les trajets entre les différents sites soient sécurisés.

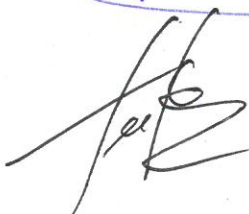
Nous remercions le Conseil communal pour sa diligence.

Delémont, le 25 mars 2024

Pour le Centre


Sandra Hauser









Autres partis :

PLR

gr *deum*

P. M...

VDC *S. P...*

RCSI

P. Vent.

AS *UOS*

Thic

... *E*

CS-POP - Vert-e.s

~~*Had*~~

...

~~*...*~~



Postulat

Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie à celles et ceux qui n'ont pas de voiture

En demandant au Conseil communal d'évaluer la possibilité et l'utilité de compléter le mode de collecte des déchets nous visons une offre élargie pour faciliter la gestion des déchets à celles et à ceux qui ne peuvent se rendre dans la déchèterie principale.

Déchèterie mobile

De nombreuses communes vaudoises, comme ici l'exemple de Prilly, ont mis en place une collecte de déchets mobile. La déchèterie mobile est un lieu de ramassage des déchets pour les personnes sans moyen de transport privé. On y *accède à pied exclusivement*, le volume est (peut être limité).

<https://www.prilly.ch/vivre-a-prilly/dechets/decheteries>

Déchèterie mobile

Dates : tableau de collecte en porte-à-porte
Horaires : mercredi 16h00-19h00, **excepté en Janvier, février, novembre et décembre 15h00 -18h00** / samedi 09h00-12h00

- Pas d'accès pour les personnes en véhicules motorisés ! La déchèterie mobile est un lieu de ramassage des déchets pour les personnes sans moyen de transport privé.
- Maximum 1 m³ de débris par ménage.
- Interdiction de vider les caves ou d'utiliser les déchèteries mobiles lors de déménagement (se rendre à la déchèterie intercommunale de Malley, partie payante).
- Interdiction de déposer tout déchet avant l'heure d'ouverture de la déchèterie mobile.
- Toute infraction constatée sera dénoncée et amendée.

Collecte à domicile payante ?

Comme pour la déchèterie mobile, mais moins fréquemment 3 à 5 fois par an, le samedi matin par exemple, les déchets spéciaux, les déchets encombrants et les déchets métalliques seront pris en charge par le service de la voirie ou une entreprise agissant sous mandat de la commune. La voirie ou son sous-traitant passera aux adresses des personnes qui se seront annoncées (tél, internet) et elle collectera les déchets qui auront été déposés le jour même. Afin de couvrir le surplus de frais occasionnés par ce service personnalisé une contribution à la couverture des coûts sera prélevée.

Ces deux services les aideraient les personnes qui n'ont pas la possibilité de se rendre à la déchèterie à évacuer correctement leurs déchets. En partie payant, comme l'exige la loi, ce service contribuerait à la gestion conforme des déchets par l'ensemble de la population.

Nous demandons donc au Conseil communal d'évaluer les deux propositions ci-dessus

Pour le groupe socialiste

Iskander Ali

A. Ilumin Mehmet

Kadhim

C. Bahar
C. Bahar
C. Bahar
Rihsand



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 25.03.2024

QUESTION ECRITE : Attractivité des emplois étatiques...Qu'en est-il à la Commune de Delémont ?

Dans le Journal des arts et métiers de décembre 2023, le Professeur d'économie politique Christoph A. Schaltegger s'inquiète de l'importance et du taux de croissance depuis 2011, dans le secteur public d'un quart supérieur à celui du secteur privé (estimation pour le privé de 3,5 millions de temps plein). Ceci au détriment du secteur privé qui perd des emplois formés pour le secteur public qui sont bien, ou mieux protégés. On a pu voir, lors de l'adoption du nouveau règlement du personnel communal, un renforcement de cette attractivité alors que ces emplois généreraient moins de richesse collective. En période de crise budgétaire, l'Etat ne devrait-il pas se recentrer sur l'essentiel des tâches et ne pas créer des statuts protégés idéaux déconnectés de l'économie réelle ?
Qu'en pense le Conseil Communal ?

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 25.03.2024

QUESTION ECRITE : Procédure des démarches participatives

Régulièrement, comme lors de l'adoption prochaine du plan spécial « Les Arquebusiers », le projet de réaménagement de la Place »Roland Béguelin » et processus annoncé pour le parc éolien de la Haute-Borne, le Conseil Communal s'appuie sur des processus participatifs avec information des riverains, ateliers, possibilités de s'exprimer et de critiquer, voire influencer sur des points concrets. Les turbulences autour des Arquebusiers et le maintien d'oppositions nous interpellent.

Comment se déroule un processus participatif, y a-t-il un protocole formalisé, un règlement écrit et approuvé par le Conseil de Ville ? Quelles sont les bases décisionnelles, le choix des participants, leur représentativité ? Comment sont prises les décisions ? Y a-t-il un vote avec respect d'une éventuelle majorité démocratique ? S'agit-il d'une information unilatérale avec obtention d'un consentement finalement obtenu sous pression ? Qui décide finalement ?

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig



Question écrite

Stationnement

Stationnement en ville et plan de mobilité des collaborateurs de la commune

Fin novembre 2023, le Conseil communal a validé une Ordonnance sur les autorisations de stationnement. Celle-ci régit les autorisations et précise les ayants droit ainsi que les catégories d'autorisation. En parallèle, le Canton a récemment présenté un état des lieux de son plan de mobilité, qui a sans doute des implications en matière de stationnement en ville. Plusieurs questions découlent de ces éléments et nous demandons donc au Conseil communal de bien vouloir y répondre :

- Quel est le nombre d'autorisations par catégories d'ayants droit, en précisant si l'autorisation est limitée à des heures particulières dans la semaine (p.ex. pour les enseignant·e·s) ou si elle est générale ?
- Quel est l'impact du plan de mobilité du Canton, et plus généralement quels sont les besoins de l'administration cantonale en matière de stationnement de véhicules et de vélos en ville ? Quel est le mode de collaboration entre la police, UETP et les organes concernés du Canton ?
- Qu'en est-il d'un plan de mobilité des employé·e·s de la Commune ?
- Dans de nombreuses localités, le stationnement sur le domaine public est réglé par un système de macarons par quartiers où les non autorisés sont limités à 1 à 2h ou par disque bleu. Un tel système aurait-il des avantages pour les quartiers proches de la gare notamment ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Delémont, le 25 mars 2024

Pour le groupe socialiste

Gaëlle Frossard

Question écrite

Abonnement de transports publics à Delémont

Notre ville bénéficie de son propre réseau de transports publics bien développé et appréciable, les Transports Publics Delémontains TUD. Il est connecté au réseau cantonal de MOBIJU et fait partie de la communauté tarifaire Vagabond.

En décembre 2021, les TUD ont mis en place la navette qui relie la Gare à la Vieille Ville et la fréquence des bus a été sensiblement augmentée. De nombreux écoliers les empruntent pour faire leur trajet du domicile à l'école.

Cependant, il n'existe actuellement aucun abonnement urbain à tarif avantageux pour la seule zone de Delémont. Les écoliers doivent donc s'acquitter au minimum de l'abonnement Vagabond qui comprend toute la zone 10, au tarif annuel de 486.- frs. Cette zone inclut des trajets jusqu'à Soyhières, Vicques - Reclaine ou Châtillon dont le coût est compris dans l'abonnement, bien qu'ils ne soient jamais « consommés » par ces utilisateurs.

Par ailleurs un article relatant le mécontentement de retraités par rapport au tarif appliqué de la navette Vieille Ville est sorti le 20 mars dans le Quotidien Jurassien. Un abonnement pour l'unique zone de Delémont, moins coûteuse que l'abonnement zone 10, serait aussi une solution intéressante pour ces personnes.

Nous prions donc le Conseil Communal de nous renseigner sur les questions suivantes :

- A-t-il connaissance d'un projet d'abonnement à tarif avantageux pour la seule ville de Delémont ?
- Si non, quelle solution peut-il proposer afin que l'offre d'abonnements corresponde aux besoins réels des écoliers et autres utilisateurs concernés ?
- A-t-il des compétences pour agir dans la communauté tarifaire et serait-il disposé à le faire ?

Nous remercions le Conseil Communal pour ses réponses.

Parti chrétien Social Indépendant
Steve Claude

Delémont, le 20 mars 2024


P. Ullrich












Question écrite

AI : mémoire publique et mémoire privée

Quels documents du site internet sont-ils accessibles aux moteurs de recherche et sont donc susceptibles d'être intégrés dans les mémoires qui servent de sources de savoir-faire à l'intelligence artificielle ? C'est une question qu'il faut se poser puisque AI Chat GPT comme les autres applications exploitent leur mémoire, collectée voire pillée sur tous les sites accessibles sur Internet pour répondre aux questions qui leur sont posées, pour rédiger des textes ou des discours ou créer des images. Ils exploitent en fait les données que nous lui fournissons. Et suivant la question posée, par un membre de l'administration par exemple, sur une question ayant trait à la ville, il y a un risque de cercle vicieux si l'algorithme a accès à nos informations internes.

D'autre part, comme pour les personnes physiques, la commune doit protéger son identité et cela passe par une séparation rigoureuse des informations accessibles de celles qui sont publiques et donc publiées. Nous demandons au CC de nous informer des dispositions en vigueur pour préserver la personnalité de la ville, de ses employés et de ses habitants et les moyens de surveiller leur mise en œuvre.

Delémont, le 25 mars 2024

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud

Hehmet

A. Hammi

P.B.

Bahar

Stassad

K. Ashua